



COMMUNIQUÉ

Les éleveurs de bovins appuient le projet de loi d'initiative parlementaire du député Kody Blois, qui vise à améliorer la compétitivité réglementaire de l'agriculture canadienne.

19 octobre 2023

Ottawa, ON – L'Association canadienne des bovins (ACB) et l'Association nationale des engraisseurs de bovins (ANEB) sont heureuses d'appuyer en principe le projet de loi C-359 du député Kody Blois, Loi modifiant la *Loi relative aux aliments du bétail*, la *Loi sur les semences* et la *Loi sur les produits antiparasitaires* (homologation et approbation provisoires).

Les modifications prévues par le projet de loi C-359, qui incluent l'enregistrement et l'approbation provisoires des produits innovants, réduiront les obstacles réglementaires inutiles qui limitent le potentiel de croissance économique de notre secteur et sa capacité à produire des denrées alimentaires de manière durable.

« Nous sommes heureux de constater les principes novateurs du projet de loi C-359, qui vise à réduire le fardeau réglementaire des éleveurs et à assurer notre compétitivité à l'échelle mondiale », a déclaré Nathan Phinney, président de l'ACB. « Des modifications réglementaires supplémentaires, basées sur le bon sens, aideront les producteurs de bœuf canadiens à produire de manière durable davantage de protéines de haute qualité. »

« Les engraisseurs de bovins canadiens ont besoin d'un accès rapide à des produits innovants qui faciliteront la croissance, la rentabilité et la durabilité de l'industrie », a ajouté Janice Tranberg, présidente-directrice générale de l'ANEB. « Les barrières réglementaires entravent la capacité du secteur à produire du bœuf abordable et de qualité pour les Canadiens et le monde entier. »

L'Industrie canadienne du boeuf s'est fixée des objectifs environnementaux ambitieux pour 2030 et a mis en place des mesures pour suivre ses succès. L'approbation réglementaire de produits de pointe, tels que ceux qui réduisent les émissions de méthane ou améliorent l'efficacité des animaux, est essentielle pour atteindre les objectifs de notre secteur et maintenir notre avantage concurrentiel et durable.

L'ACB et l'ANEB se réjouissent de travailler avec le député Blois et tous les autres députés pour étudier le projet de loi en détail et poursuivre la collaboration afin d'obtenir les meilleurs résultats pour nos producteurs en examinant d'autres obstacles réglementaires qui entravent la compétitivité au sein du secteur.

Pour plus d'informations, veuillez contacter:

Michelle McMullen
Directrice des communications
Association canadienne des bovins
403-451-0931 | mcmullenm@cattle.ca

Gina Devlin
Directrice des communications
Association nationale des engraisseurs de bovins
403-769-1519 gdevlin@cattlefeeders.ca